

Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations
Débat d'orientations budgétaires 2016

DEL-2016-001

Numéro de la délibération : 2016/001

Nomenclature ACTES : Finances locales, décisions budgétaires

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 25/01/2016

Date de convocation du conseil : 19/01/2016

Date d'affichage de la convocation : 25/01/2016

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Emilie CRAMET

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, M. Yvon PÉRESSE, Mme Soizic PERRAULT, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

Était représenté : M. Alain PIERRE par M. Hervé JESTIN

Débat d'orientations budgétaires 2016

Rapport de Yann LORCY

En application du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit débattre des orientations budgétaires dans le délai de deux mois précédant le vote du budget lui même.

Nous vous proposons :

De prendre acte que le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2016 s'est tenu dans les conditions requises.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 26 janvier 2016

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Débat d'Orientation Budgétaire 2016



Conseil Municipal – 25 janvier 2016

CONTEXTE NATIONAL

- Contexte national morose (très faible inflation / chômage élevé)
- Contexte international = croissance redémarre
- Réduction des dotations d'État
- Transferts de charges sur les collectivités territoriales (TAP / revalorisation catégorie C / hausses des charges employeur)

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les principes qui guident notre politique budgétaire :

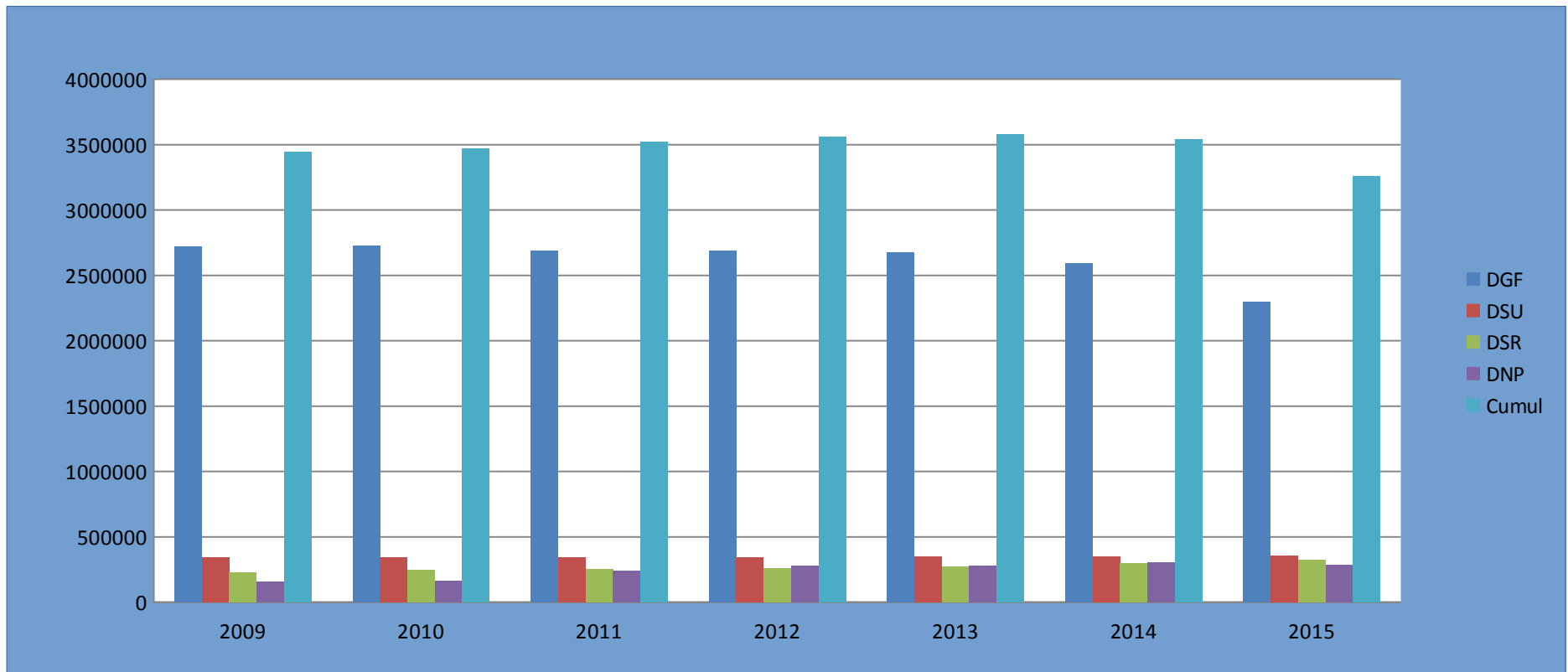
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Poursuite des investissements afin de moderniser notre ville et de renforcer son attractivité
- Rationaliser et rénover notre immobilier communal
- Volonté de ne pas augmenter la fiscalité locale

A / FONCTIONNEMENT

1 – Participations et dotations d'État

a) Rétrospective

Evolution des dotations d'État

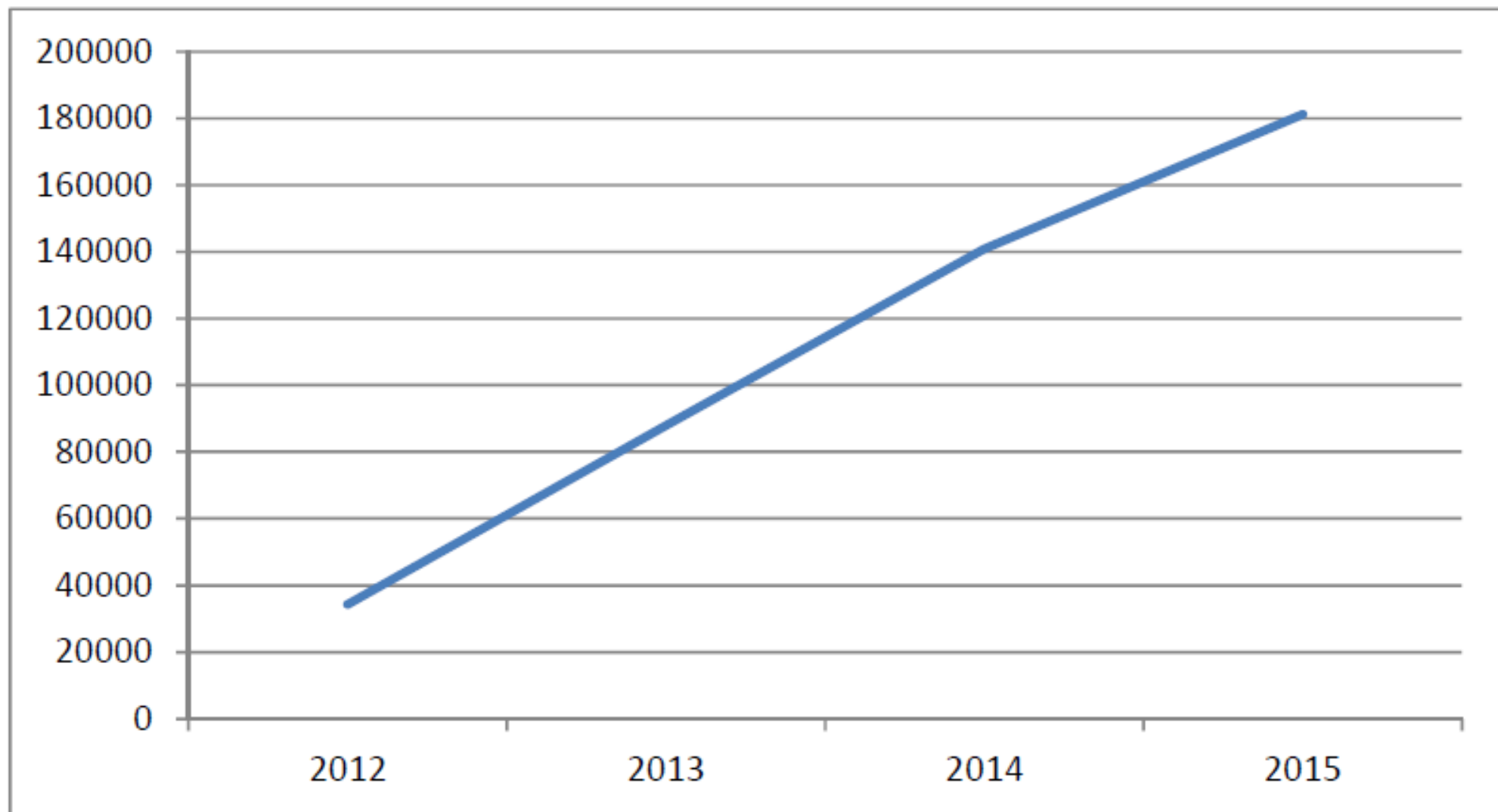


b) Orientations 2016

- La **DGF** Dotation Globale de Fonctionnement
 - Effort financier de - 295 000 € en 2015 (baisse de – 11 % par rapport à 2014)
 - Baisse de la DGF estimée à 971 000 € en 2017 (- 36 % par rapport à 2013)
 - DGF = 23 % des recettes réelles pour la Ville de Pontivy (moyenne régionale = 17%)
- La **DSU** Dotation de Solidarité Urbaine
 - Dotation surestimée en 2015 de 32 000 €
 - Maintien en 2016 du montant obtenu en 2015

- La **DSR** Dotation de Solidarité Rurale
 - Maintien du même niveau qu'en 2015
 - Estimation dotation 2016 = 322 000 €
- La **DNP** Dotation Nationale de Péréquation
 - Pas d'augmentation à prévoir
 - Réaffectation de la DNP à prévoir sur la DSU et la DSR
- Le **FPIC** – Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales
 - Représente 2 % des ressources fiscales du secteur communal

Evolution du Fond de Péréquation des recettes fiscales



2 – Dotations de Pontivy Communauté

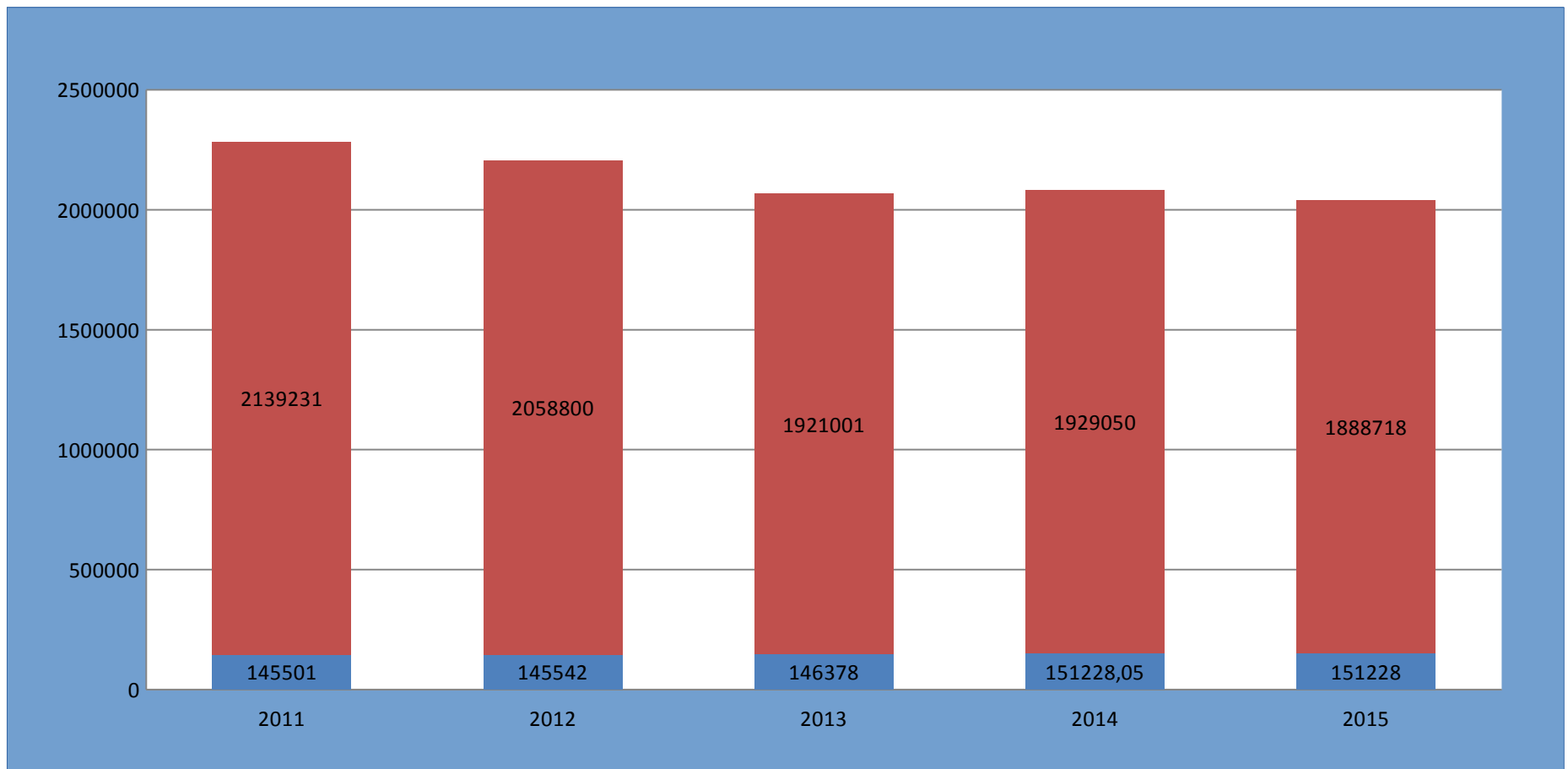
a) l'Attribution de Compensation (AC)

- Financement des nouveaux locaux « Pôle petite Enfance » = 16 226 € / an à compter du 01/01/2015
- Transfert de gestion des Autorisations du Droit du Sol = 7 880 € / an
- Minoration de l'Attribution de Compensation de 40 332 € en 2016

b) la Dotation de Solidarité Communale (DSC)

- Maintien en 2016 du niveau de DSC 2015

Evolution des dotations de Pontivy Communauté



b) La prospective

- Malgré la baisse des dotations d'État dans les comptes de Pontivy Communauté, nos dotations devraient se situer à 2 056 000 €

3 – Les ressources fiscales

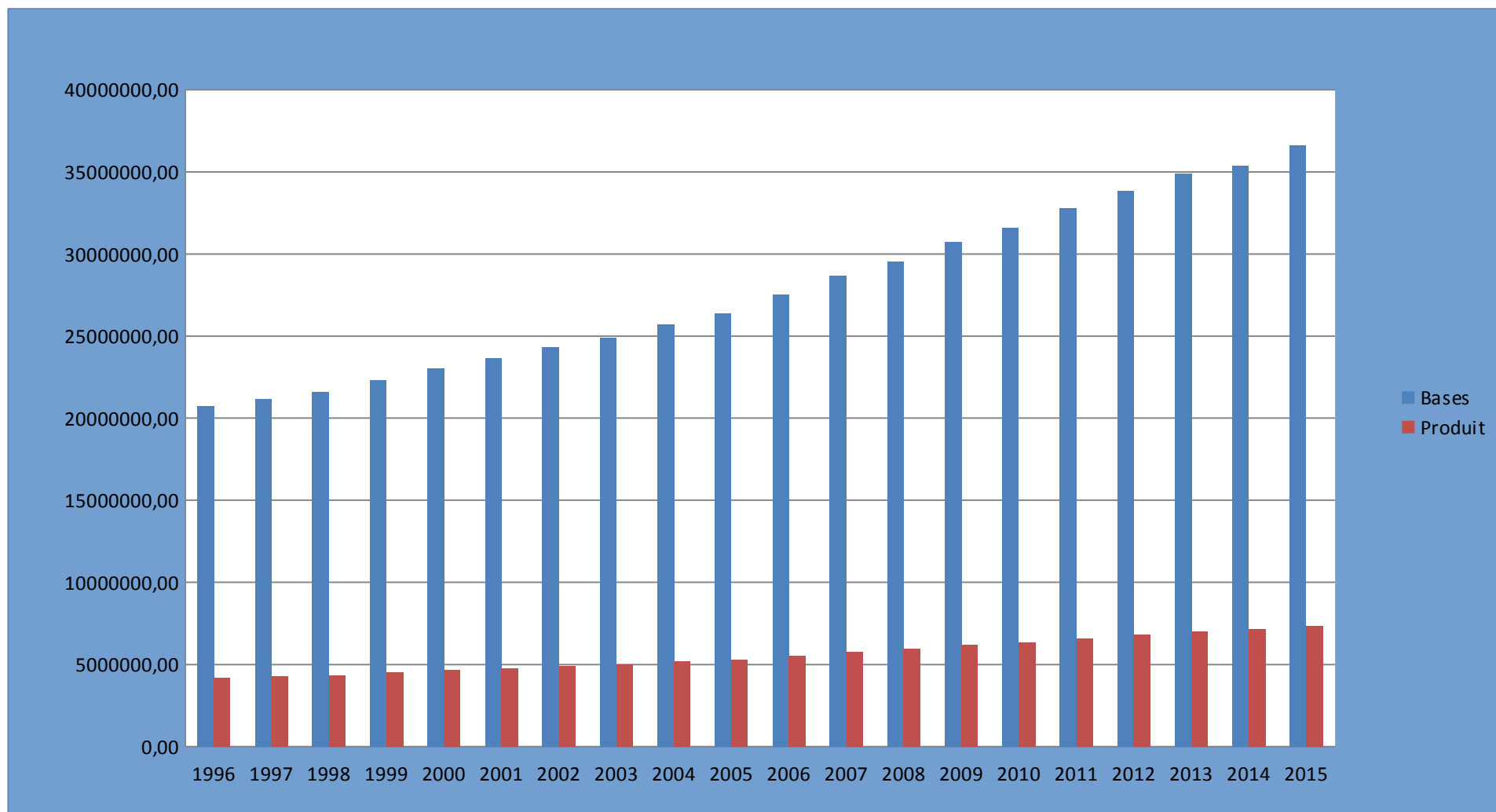
a) La fiscalité directe

- Depuis l'année 1996, les taux d'imposition communaux n'ont pas augmenté

	Ville de Pontivy	Moyenne nationale (2013)
<i>Taxe habitation</i>	14,46 %	15,68 %
<i>Taxe foncière sur propriétés bâties</i>	25,89 %	23,75 %
<i>Taxe foncière sur propriétés non bâties</i>	52,56 %	58,96 %

- Progression tonique des contributions directes + 2,96 % sur 2015
- Réforme des valeurs locatives repoussée en 2017
- Actualisation forfaitaire des bases estimée à 0,50 % en 2016 + dynamisme des bases de 1 % = progression espérée de 1,50 %

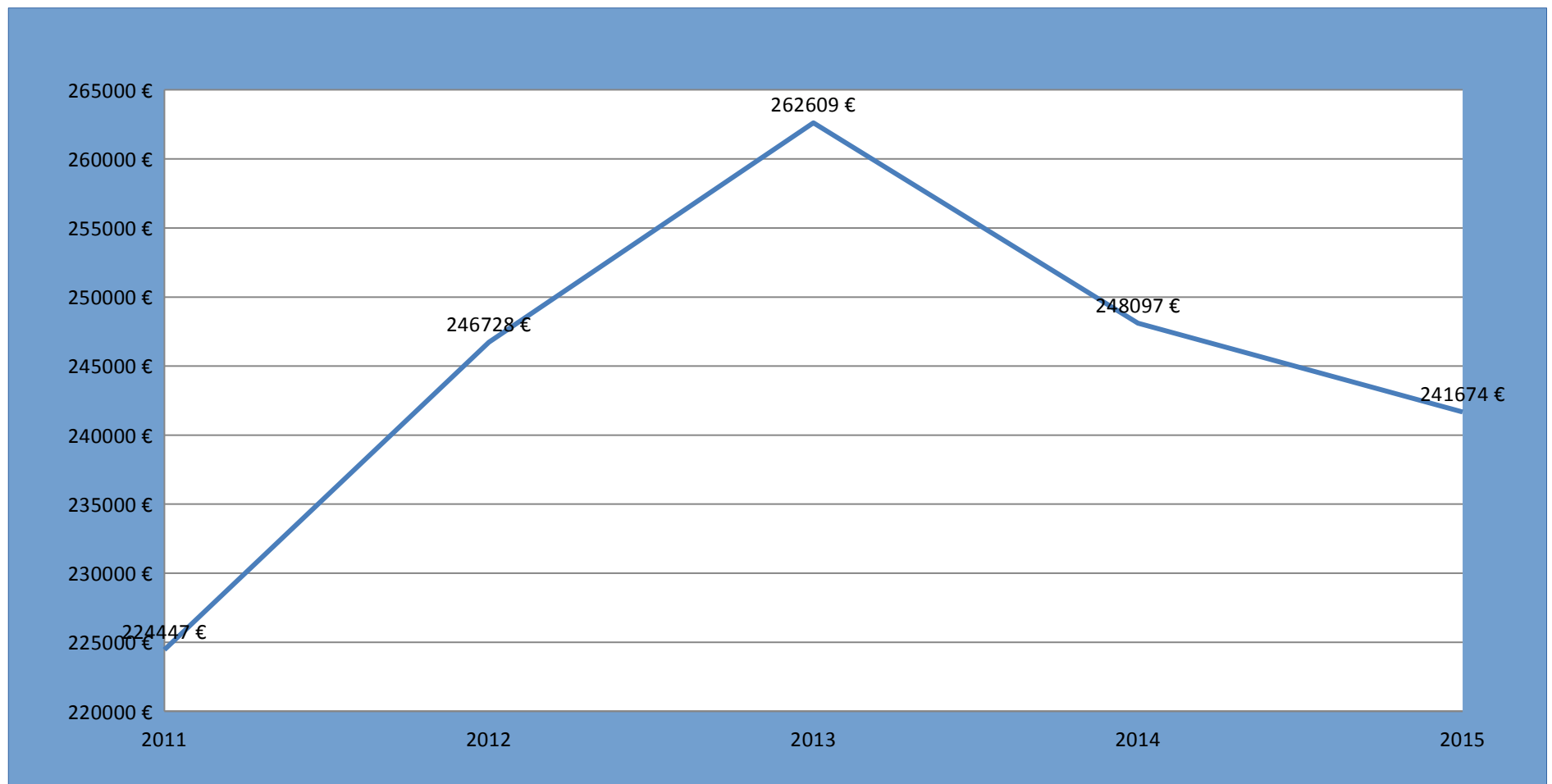
Evolution des bases nettes d'imposition



- Étude sur l'impact des mesures nationales d'exonération totale ou partielle de la taxe d'habitation

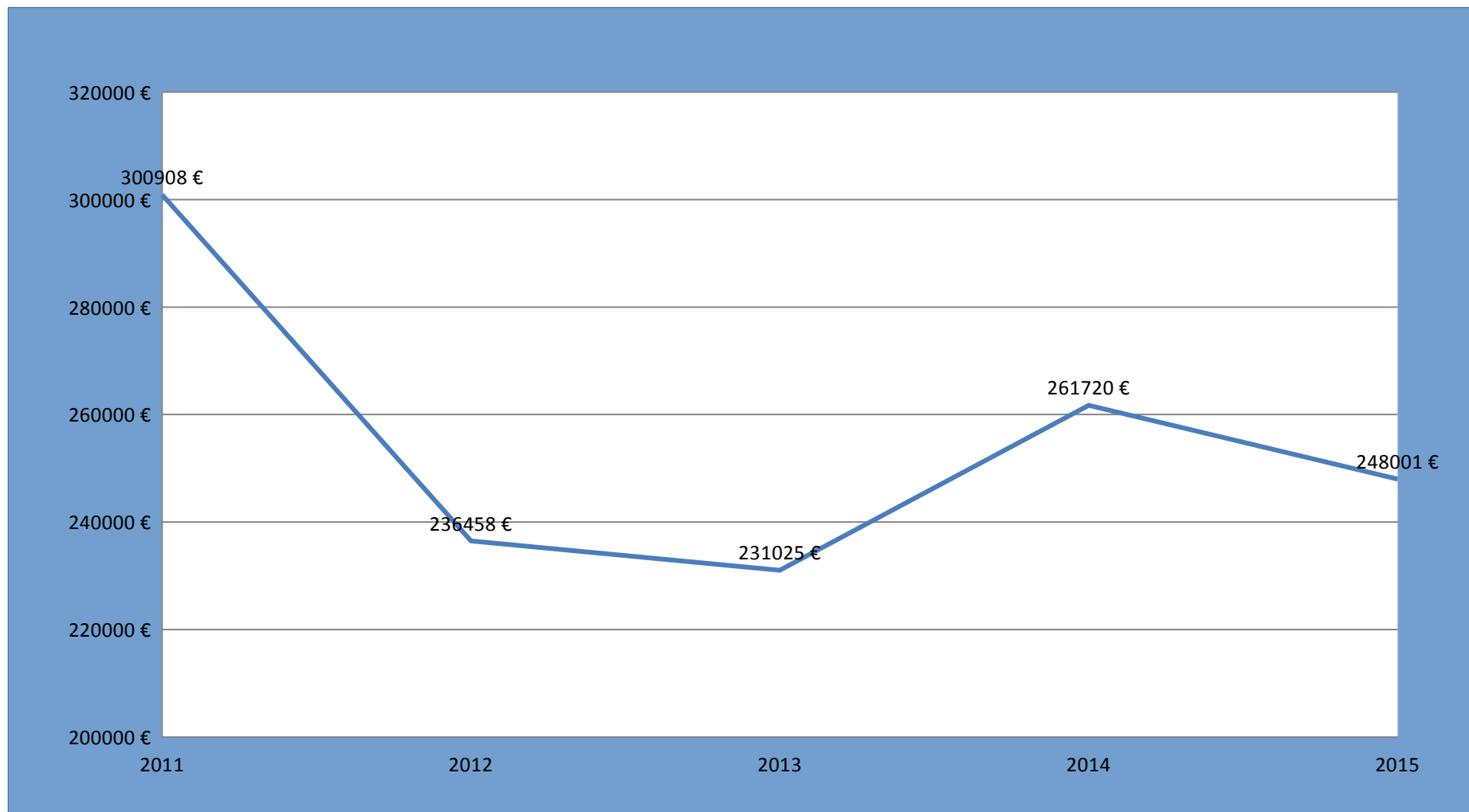
b) Taxe sur l'électricité

- Modification des modalités de calcul en 2016
- Hypothèse de non revalorisation



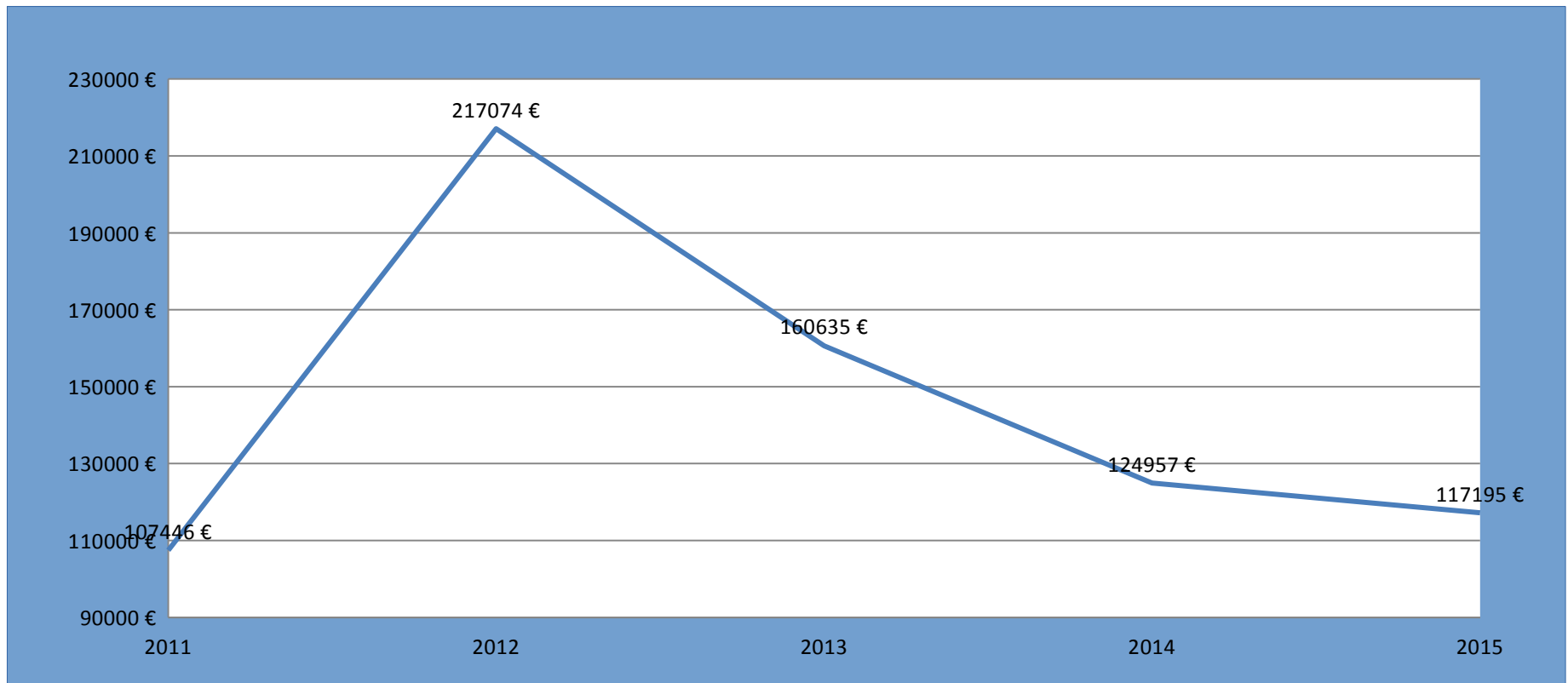
c) Taxe additionnelle sur les mutations

- Taxe fragile du fait du marché immobilier atone



d) Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

- Baisse des recettes moindre que les prévisions
- Maintien du niveau 2015 du fait de nouveaux locaux commerciaux annoncés zone de St Niel



e) La prospective

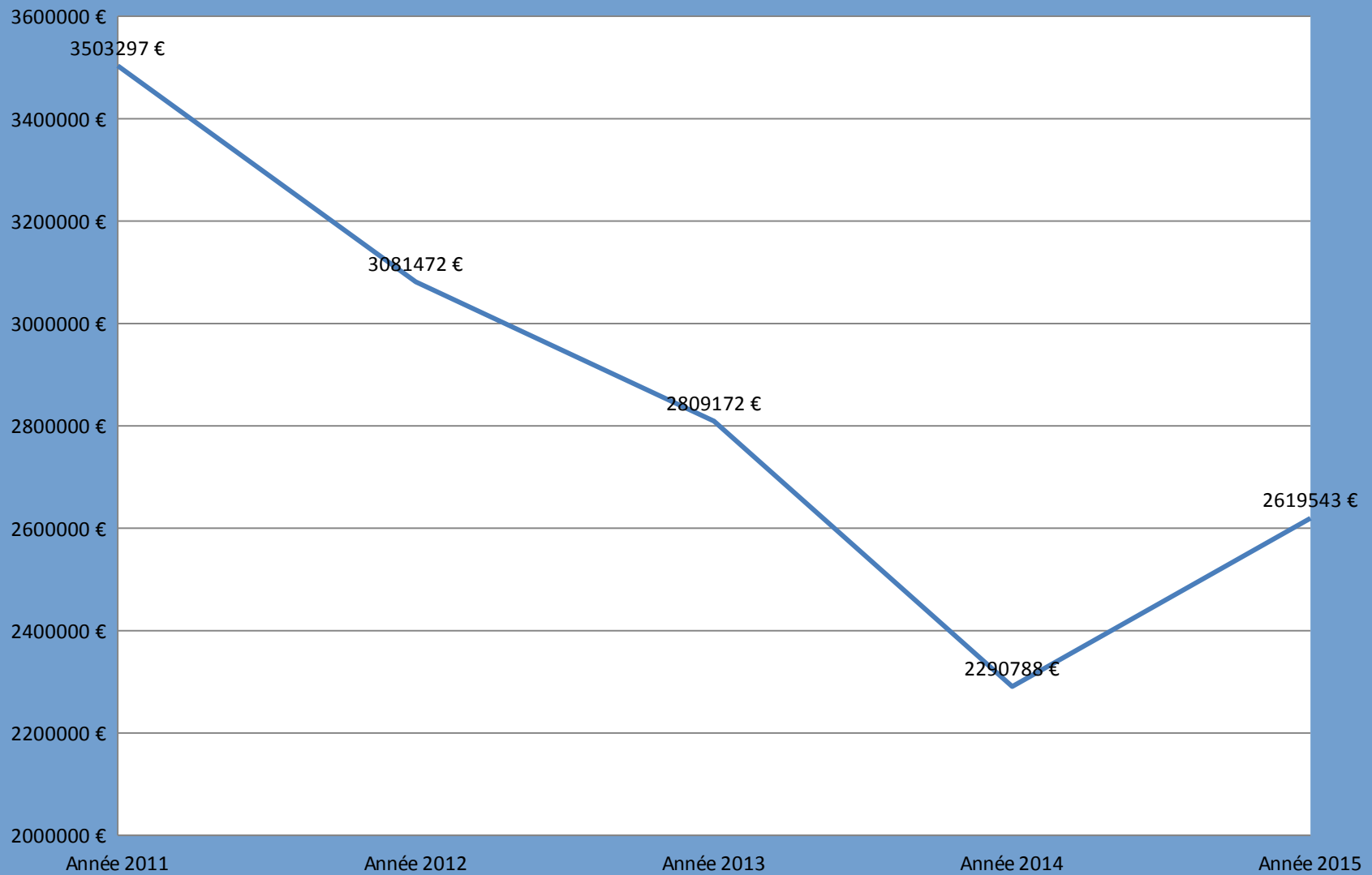
- Malgré la baisse des dotations d'État, la morosité du marché immobilier et la stagnation des autres taxes : **pas d'augmentation des taux d'imposition communaux**

4 – Evolution des dépenses de fonctionnement

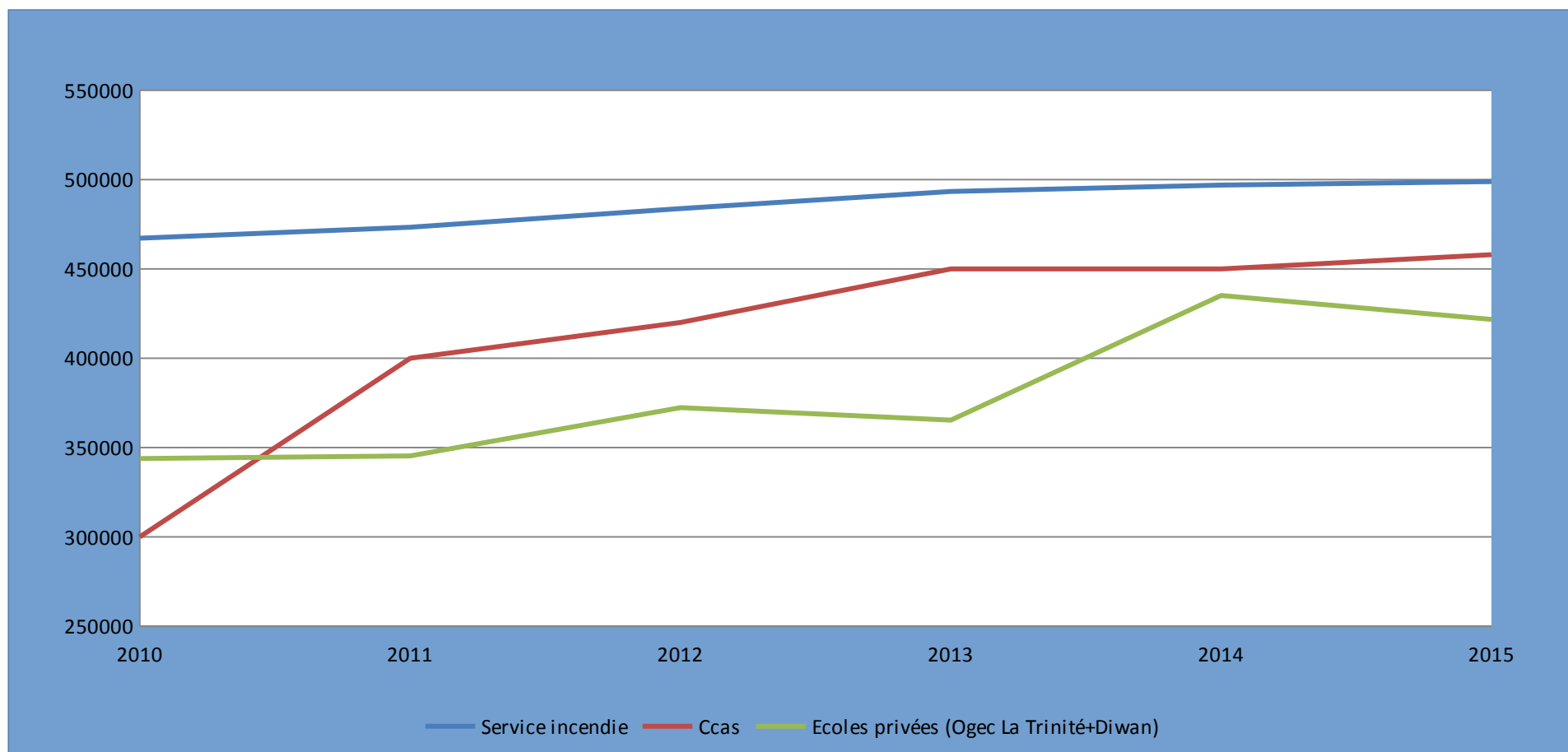
a) La rétrospective

- Baisse importante depuis 2011 de la CAF - Capacité d'Auto Financement

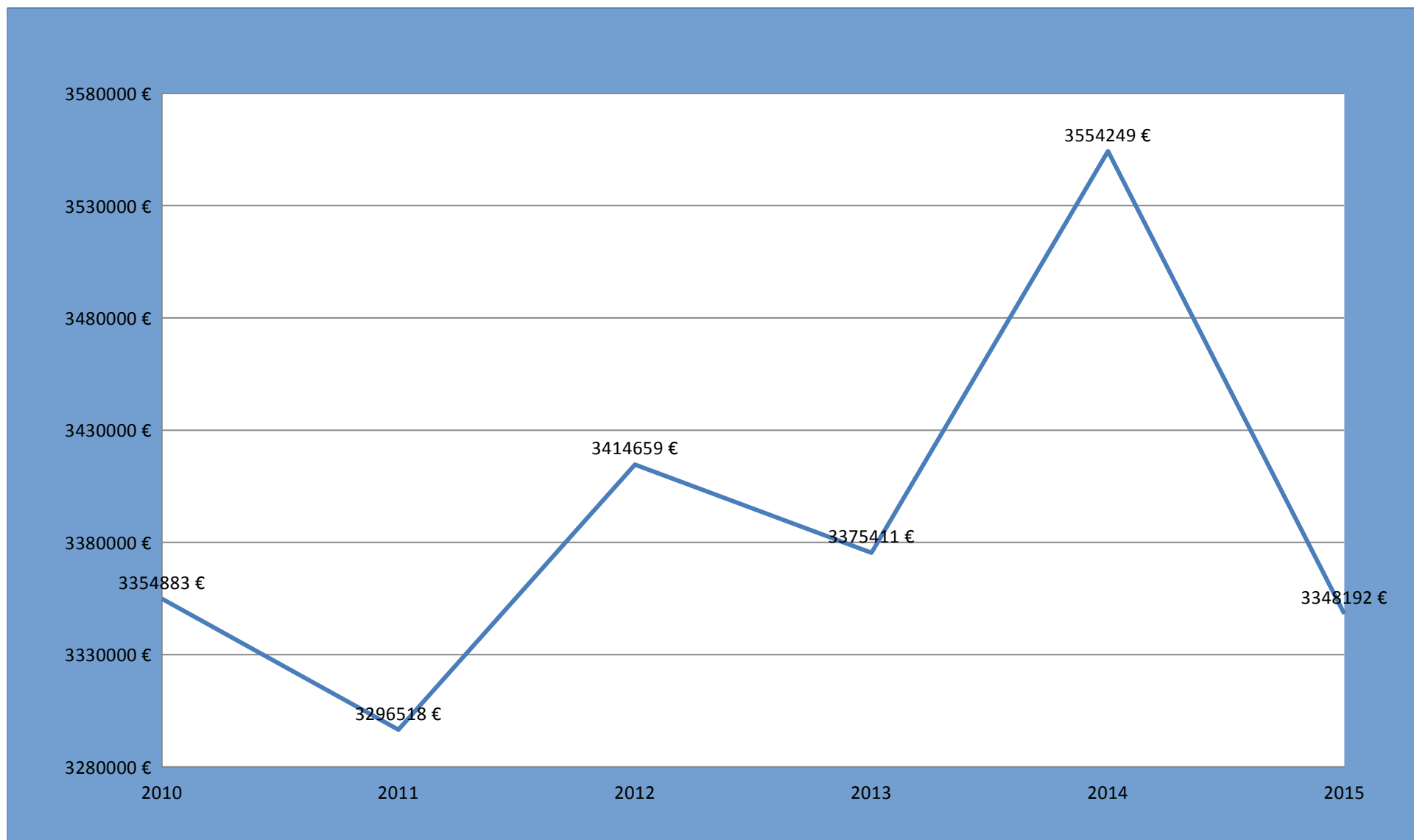
Evolution de l'excédent de fonctionnement ou CAF



- Différents facteurs expliquent cette baisse de la CAF :
 - Hausse de la rubrique « contingents et participations » (SDIS, CCAS, Écoles privées...) de + 284 000 €, soit + 19,7 %

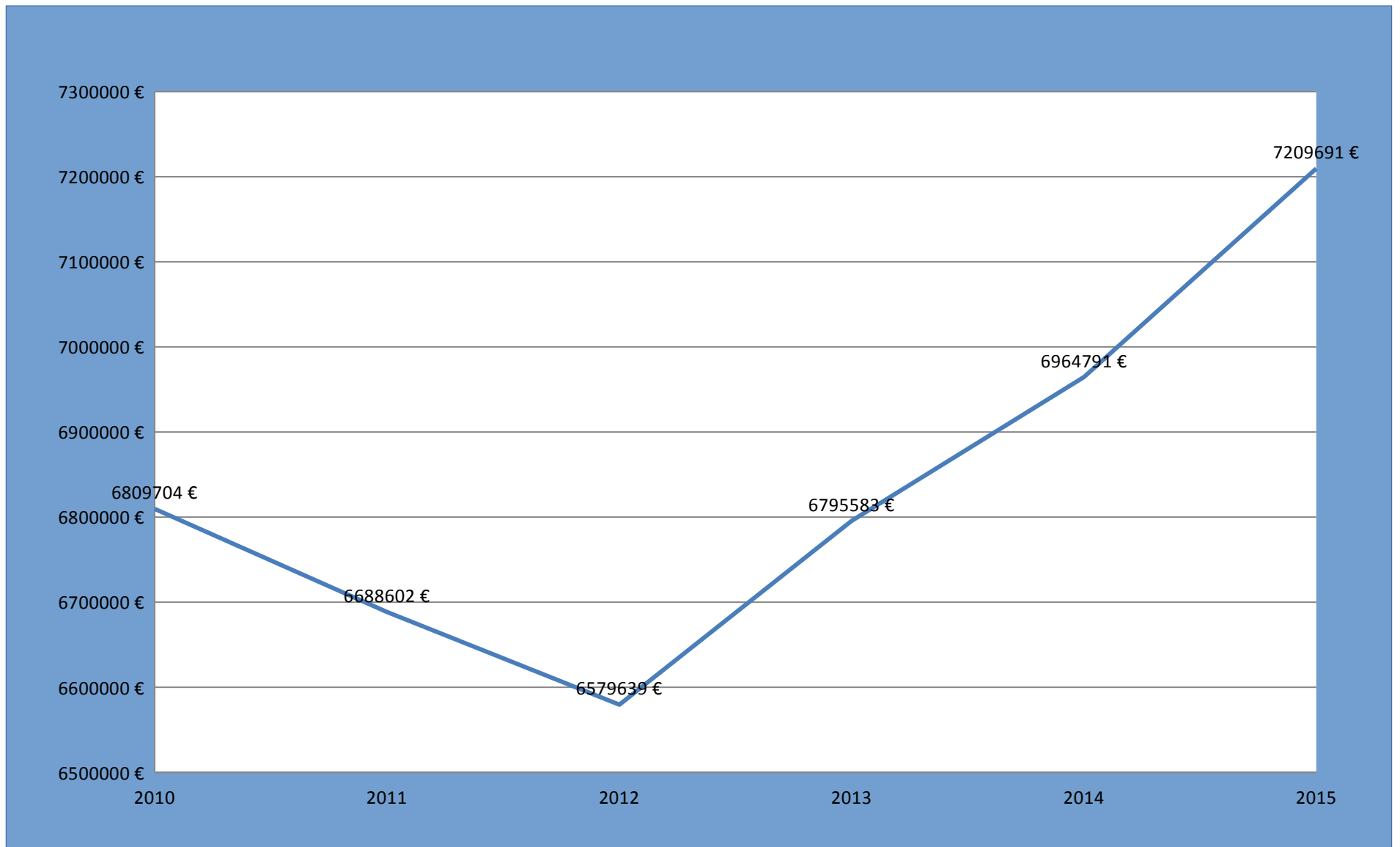


- Alourdissement des « autres charges externes »

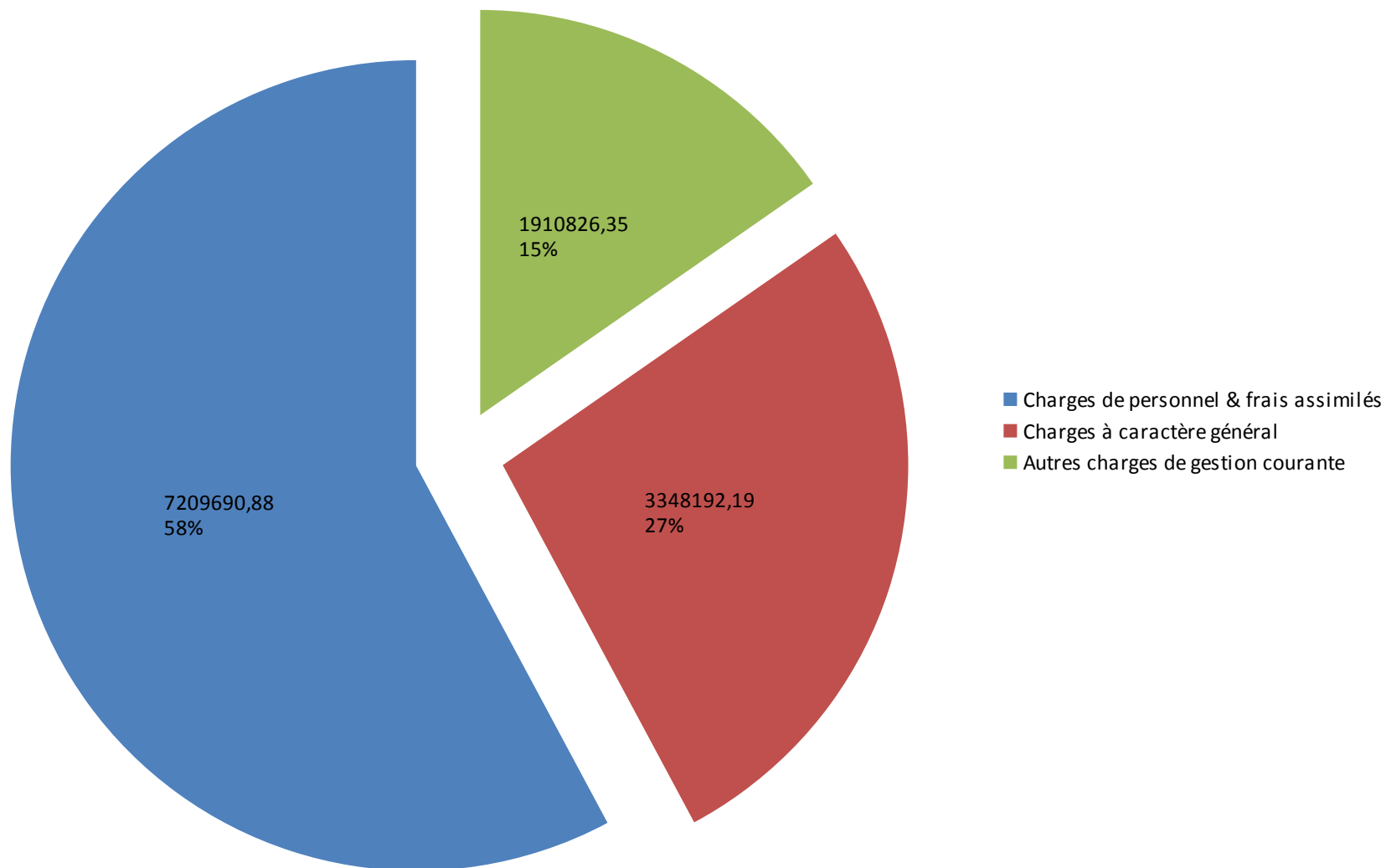


- Frais de personnel représentent en 2014 : 53 % des charges réelles de fonctionnement (moyenne régionale = 58 %)
- En 2015, les frais de personnel représentent : 56 % des charges réelles de fonctionnement
- Charges de personnel en 2015 = 7 210 000 €
- Augmentation en 2015 de 3,52 % des charges de personnel qui s'explique :
 - Augmentation du SMIC et revalorisation de 5 points des échelles 3,4,5 et 6
 - Relèvement des contributions retraite et vieillesse
 - Avancement de grades

Evolution des charges de personnel et frais assimilés



Répartition des charges par nature en 2015



b) Orientations 2016

- **Augmentation des charges de personnel estimée à 2 %**
 - Application de mesures nationales réglementaires (augmentation du point d'indice de 1 % en 2015, relèvement des taux de contributions CNRACL et IRCANTEC, Glissement Vieillesse Technicité)
 - Décisions et mesures internes (augmentation du taux de cotisation à l'assurance statutaire, recrutement d'un agent de Police Municipale, revalorisation du travail le dimanche et jour férié, remplacements maladie, recrutements de stagiaires rémunérés)

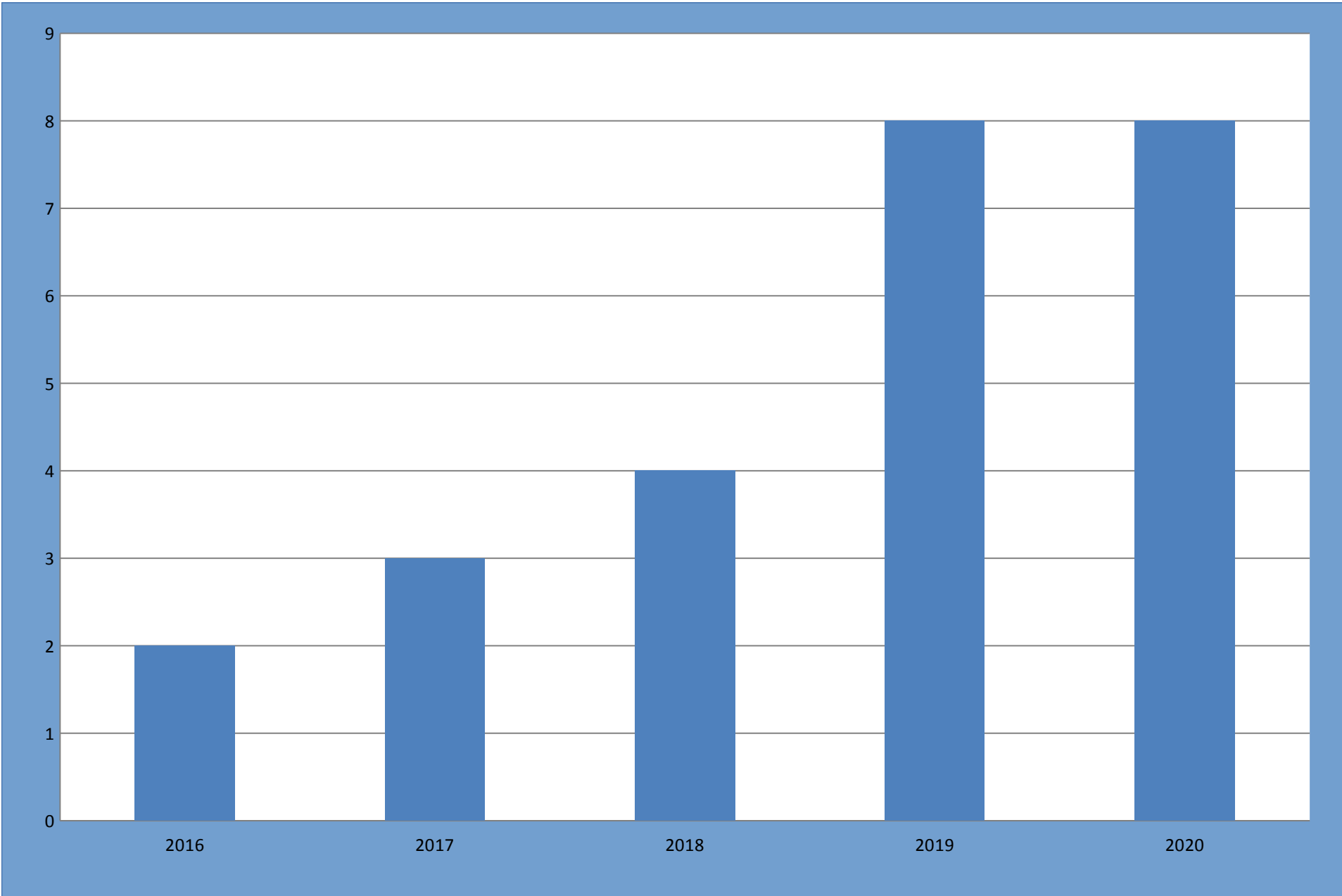
- Suppression d'un demi poste à la cuisine centrale, d'un poste de contractuel suite au regroupement Camus / Cadou et mise en disponibilité d'un agent sur 5 mois
- **Poursuite des efforts de maîtrise de nos charges à caractère général**
 - Renégociation favorable des marchés de restauration collective (- 67 833 € / an) et de travaux de voirie
 - Prise en charge des fluides par les bénéficiaires des infrastructures municipales
 - Rationalisation des locaux (DEA, Service population, CTM) et des équipements (scène mobile)

- **Stabilité envisagée des charges à caractère générale** malgré l'intégration de 25 Km de voiries départementales et la mise en place d'un plan de viabilité hivernale
- Marges de manœuvres restreintes pour les **autres charges à caractère général** (SDIS, Écoles privées) du fait d'engagements contractualisés
- **Budget CCAS** maintenu au niveau de 2015
- **Baisse de 5 % de l'enveloppe globale des subventions aux associations**, afin de participer à l'effort collectif de réduction des dépenses

c) La prospective

- **Rationalisation des frais de personnel**
 - Remplacements accordés avec parcimonie
 - Avancements de grades déjà négociés
 - Régimes indemnitaires ne présentant pas d'incohérence
 - Efforts sur la mutualisation des moyens par regroupement d'activité
 - Meilleure analyse pour la prise en régie ou l'externalisation d'activités
 - Analyse objective des véritables besoins en ressources humaines service par service
 - Meilleure anticipation des départs en retraite

Tableau prévisionnel des départs en retraite



- Si le fond d'amorçage des TAP a été validé en 2015/2016, pas de visibilité pour 2016/2017
- **Rationalisation des charges à caractère général**
 - Recentrage sur les missions de service public
- **Rationalisation des autres charges de gestion courante**
 - Pas d'augmentation des indemnités des élus jusqu'en 2020
 - Création d'un CIAS – Centre Intercommunal d'Action Social
 - Révision du forfait communal en 2017 du fait de la réorganisation des groupes scolaires et des économies d'énergie en cours

5 – Charges exceptionnelles – Le Talin

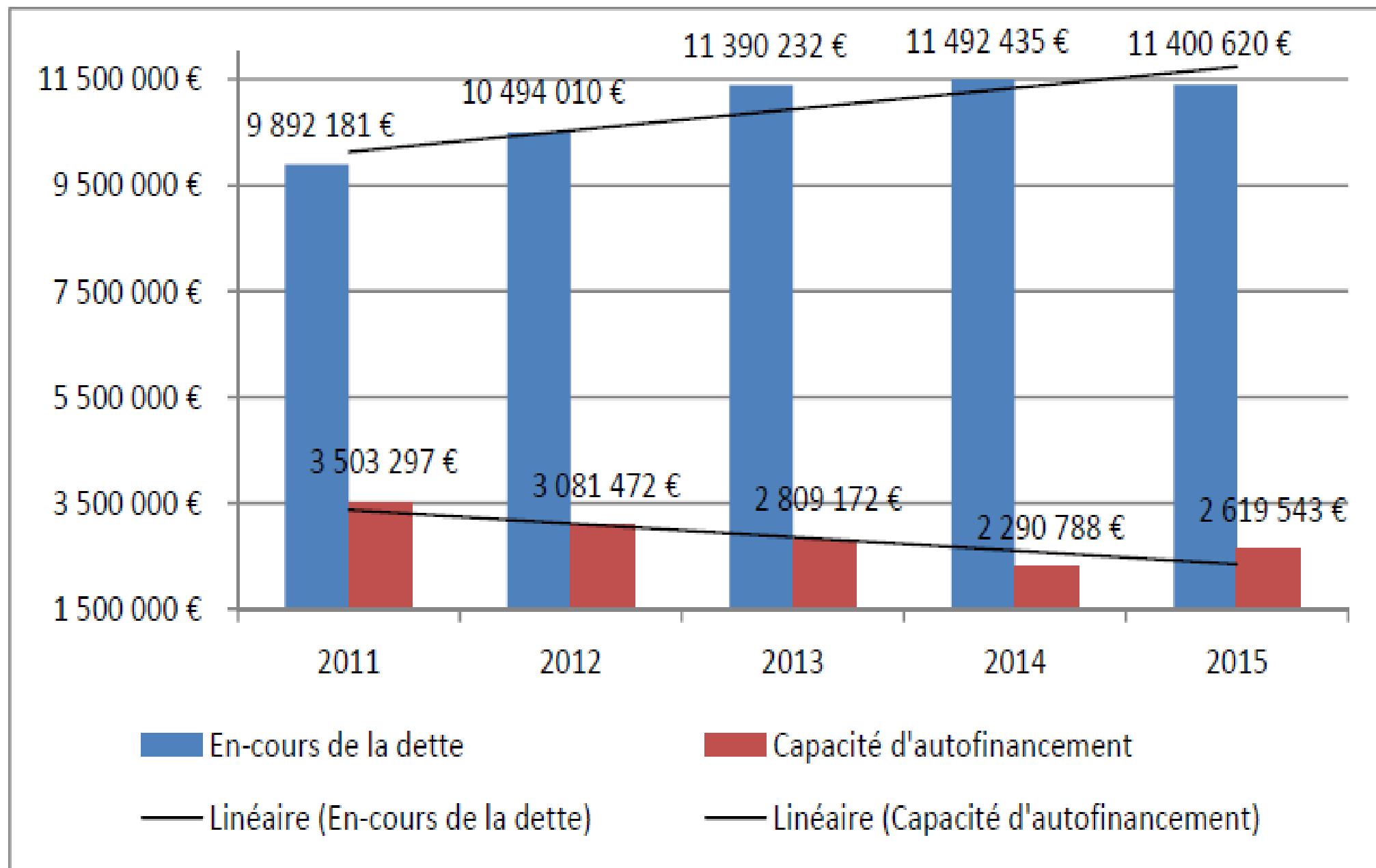
- Suppression décidée (CM du 7/12/2015) de la subvention d'équilibre de 100 000 € imputée chaque année pour la viabilisation de la zone du Talin
- Amortissement a 10 ans de la participation d'équilibre de 524 000 €
- Opération faisant l'objet d'un budget annexe

B / INVESTISSEMENTS

a) Rétrospective 2010-2015

- Investissement de 26 millions € depuis 5 ans, soit une moyenne de 5 millions / an
- Capacité d'AutoFinancement de 15 millions € + subventions obtenues de 3,5 millions €
- Or forte baisse constatée de la CAF du fait de l'augmentation des frais de gestion et de la baisse des recettes

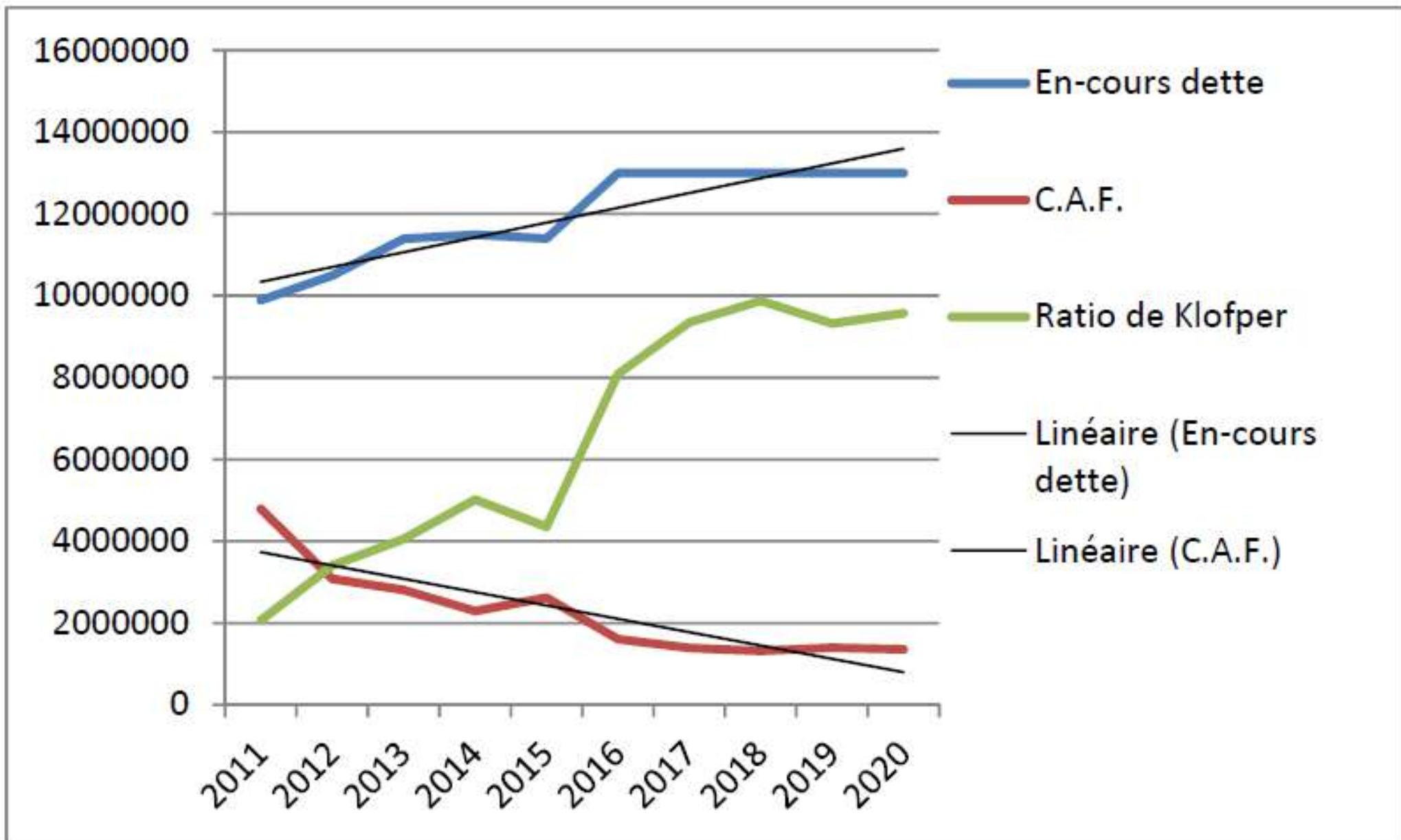
Evolution de la dette et de la CAF



• Investissements 2015

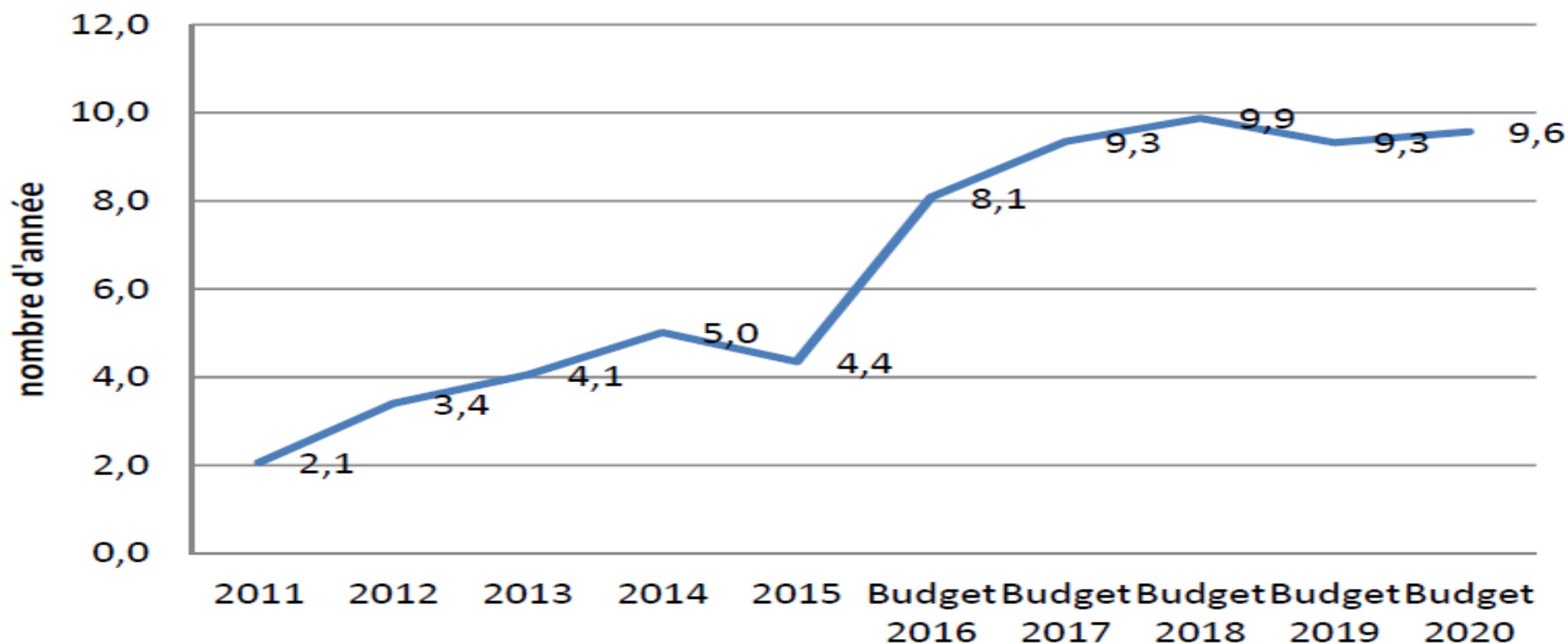
- Rachat de la Zone du Talin
- Remplacement de la toiture de l'école Stival
- Achèvement des travaux de l'école Jules Ferry
- Remplacement de la chaudière du Palais des Congrès
- Acquisition d'une scène mobile
- Installation d'un mini stadium
- Travaux d'aménagement des locaux DEA, Écoles publiques, Kerlenn Pondi, Maison de la solidarité et des associations, équipements sportifs
- Restauration de l'église St Mériadec
- Études sur la reconstruction du Château
- Derniers aménagements de la Médiathèque

Evolution de la dette, de la CAF et ratio de Klopfer



b) Orientations 2016

- Malgré un endettement de 11 millions € + nouvel emprunt de 850 000 € débloqué en 2016, le **ratio de Klopfer** ne peut qu'augmenter
- Afin d'améliorer l'évolution de ce ratio, il convient d'adapter le volume des investissements à la CAF



- **Investissements 2016**

- Mise en accessibilité et rénovation du Palais des Congrès (569 000 €)
- Nouvelle signalétique (190 000 €)
- Travaux d'aménagement bourg de Stival (750 000 €)
- Travaux de voiries (+ 550 000 €)
- Travaux de reconstruction du château (500 000 €)
- Transfert CLSH à l'ex école Quinivet (100 000 €)
- Nouveaux vestiaires à Toulboubou (307 000 €)
- Acquisition de matériels au CTM (+ 400 000 €)
- Programme d'Actions et de Préventions des Inondations – PAPI Blavet (74 000 €)

- **Optimisation du foncier**

- Déconstruction de l'ancienne piscine couverte (70 000 €) et des anciens locaux Kerlenn Pondi (75 000 €)
- Réaffectation de bâtiments non utilisés locaux (Ecole Cadou, Manoir de Kergrésil)
- Cession de terrains non stratégiques (terres agricoles au Sourn, terrain de La Bournazel)

- **Nouvelles sources de financement**

- Financement d'un minibus CLSH / associatif par la publicité
- Campagne de mécénat pour financer la reconstruction du château
- Accompagner et susciter l'intérêt des investisseurs privés à l'image du projet de pôle médical

c) prospective

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement indispensable pour compenser l'impact des baisses de dotations
- Meilleure rationalisation du patrimoine immobilier
- Création d'une passerelle vers Toulboubou repoussée à la décision de Pontivy Communauté de créer un nouveau camping
- Aménagement de la Place des Ducs de Rohan
- Réhabilitation du site de l'ancien hôpital contrainte par le Plan de Prévention des Risques Inondations
- Construction d'un nouvel EHPAD
- Pôle d'échange multimodal autour de la Gare de Pontivy
- Aménagement de la rue Nationale pour dynamiser le commerce de centre-ville

CONCLUSION

- Nous devons impérativement veiller, avec l'aide des services, à ce que **chaque euro dépensé, soit un euro bien utilisé**
- Malgré la baisse des recettes, nous avons le **devoir de poursuivre nos investissements**, car c'est le meilleur moyen de soutenir notre économie locale
- La **solidité financière des comptes de la Ville** de Pontivy reste un gage d'optimisme pour l'avenir
- **Ils nous revient d'agir et d'investir** pour ne pas avoir à subir la morosité ambiante !